

TIR DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE 2024 (GT4DC)

Plan de tir à 300 m

Passe « EXERCICE »

Rachats	Illimités
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	5 coups ccp, interruption à volonté
Finance	Fr. 5.- (munition comprise)
Distinction	Aucune
Dispositions spéciales	Une passe peut être interrompue à volonté Libre passage à toutes les cibles

Passe « SECTION »

Dispositions générales	Cette passe est obligatoire pour tous les participants
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	10, soit 6 coups cpc, 4 coups en série
Position	Selon dispositions générales et règlement
Finance individuelle	Fr. 19.- (munition comprise)
Distinction individuelle	Voir dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre & fusil standard	89	87	86
Cat D	Fass 57/03 & Mousqueton	86	84	83
Cat E	Fass 90 & Fass 57/02	84	82	81

Répartition individuelle	Aucune
Rachat	Aucun
Classement individuel	Selon règlement des 4 Districts du Centre
Classement des sections	Selon le Règlement ci-après

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SECTIONS

1. SECTIONS MEMBRES DU GT4DC (Groupement de Tir des 4 Districts du Centre)

- **Finance d'inscription** Aucune
- **Répartition** Aucune
- **Calcul du résultat de section** Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts
- **Classement et challenges** Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts

2. SECTIONS INVITÉES, HORS « GROUPEMENT DU TIR DES 4 DISTRICTS DU CENTRE »

- **Finance d'inscription** Fr. 40.- par section
- **Répartition** 100% du produit des finances de section au 50% des sections classées

- **Calcul du résultat de section**

- *Résultats obligatoires*

Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 8 résultats obligatoires. Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.

- *Calcul du résultat*

Pour effectuer le calcul du résultat de section, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de la passe Section. Le résultat de chaque section s'obtient comme suit :

- au total des résultats obligatoires, on ajoute le 1% du total des résultats non obligatoires ;
- cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.

En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

- **Classement des sections** Toutes les sections concourent dans la même catégorie.
Toutes les sections atteignant le minimum de 8 résultats obligatoires sont classées.

Passe « RÉPARTITION »

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A10
Nombre de coups	6 coups cpc
Position	Selon prescriptions particulières
Prix de la passe	Fr. 18.- munition comprise
Distinction	Aucune

Classement Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E

Répartition immédiate

Points	Cat A	Cat D	Cat E
60	80.-	85.-	90.-
59	35.-	40.-	45.-
58	20.-	30.-	35.-
57	15.-	24.-	28.-
56	10.-	18.-	22.-
55	8.-	12.-	17.-
54		8.-	12.-
53		5.-	8.-
52			5.-

Passe « Dent Blanche »

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A10
Nombre de coups	3 coups cpc, 3 coups en série
Position	Selon prescriptions particulières
Prix de la passe	Fr. 18.- munition comprise
Distinction ou rappel	Voire dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre & fusil standard	54	53	52
Cat D	Fass 57/03 & Mousqueton	52	51	50
Cat E	Fass 90 & Fass 57/02	51	50	49

Classement Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E
Répartition ultérieure 65% du produit des passes aux 50% des tireurs
(Prix en espèces ou don en nature)

Passe « ART- GROUPE »

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A100
Nombre de coups	5 coups cpc
Position	Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe	Fr. 18.- (munition comprise)
Distinction	Voir dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre & fusil standard	440	430	425
Cat D	Fass 57/03 & Mousqueton	420	410	405
Cat E	Fass 90 & Fass 57/02	405	395	390

Classement	Total de la passe, coups profonds, âge : JJ, J, SV, V, E
Répartition ultérieure	65% du produit des passes aux 50% des tireurs (Prix en espèces ou don en nature)
Classement des groupes	A l'addition des 4 résultats obligatoires de la passe ART-GROUPE En cas d'égalité, appui par : <u>Le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds du groupe</u>
Finance du Groupe	Fr. 40.- Voir dispositions générales

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

ORGANISATION	Société de tir « La Cible Evolène »																		
LIEU	Stand de tir de la Tour Evolène																		
GENRE DE TIR	Concours des sections du Groupement et hors Groupement, concours de groupes et concours individuel à 300m																		
DATES DES TIRS	<table><tr><td>Vendredi</td><td>30 août 2024</td><td>de 17h00 à 20h00</td></tr><tr><td>Samedi</td><td>31 août 2024</td><td>de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00</td></tr><tr><td>Dimanche</td><td>1 septembre 2024</td><td>de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00</td></tr><tr><td>Vendredi</td><td>6 septembre 2024</td><td>de 17h00 à 20h00</td></tr><tr><td>Samedi</td><td>7 septembre 2024</td><td>de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00</td></tr><tr><td>Dimanche</td><td>8 septembre 2024</td><td>de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00</td></tr></table>	Vendredi	30 août 2024	de 17h00 à 20h00	Samedi	31 août 2024	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00	Dimanche	1 septembre 2024	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	Vendredi	6 septembre 2024	de 17h00 à 20h00	Samedi	7 septembre 2024	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00	Dimanche	8 septembre 2024	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Vendredi	30 août 2024	de 17h00 à 20h00																	
Samedi	31 août 2024	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00																	
Dimanche	1 septembre 2024	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00																	
Vendredi	6 septembre 2024	de 17h00 à 20h00																	
Samedi	7 septembre 2024	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00																	
Dimanche	8 septembre 2024	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00																	
DROIT DE PARTICIPATION	Les groupes et tireurs des sections affiliées à la FST La licence FST est obligatoire pour tous les tireurs (euses)																		
INSCRIPTIONS	<p>A envoyer <u>jusqu'au 9 août 2024</u> chez :</p> <p>Tir du Groupement des 4 Districts du Centre Métrailler Jacques Route Neuve 103 1983 Evolène</p> <p>ou par mail : evolene.t4dc@gmail.com</p> <p>(Avec l'âge : jour-mois-année de chaque participant et numéro de licence) Les inscriptions peuvent également se faire sur place.</p> <p>Lors de l'inscription, veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que des prix éventuels puissent y être versés. <i>Ceci facilitera grandement le travail des organisateurs. Merci.</i></p>																		
SITE INTERNET																			
RANGEURS	21 coups donnent droit à un rangeur de 15 minutes. Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.																		
MUTATIONS	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société.																		
TIREURS	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie																		
FORMATION DE GROUPE	Cat. A = Toutes les armes Cat. D = Armes d'ordonnances (Fass90, Fass57/02, Fass57/03 et Mousqueton) 4 tireurs de la même société forment un groupe. Chaque société peut inscrire plusieurs groupes. Lors de l'inscription, la liste nominative des tireurs du groupe doit être déposée avant que le premier tireur du groupe ait tiré.																		

TIREUR INDIVIDUEL	Les tireurs individuels sont les bienvenus.
CATÉGORIE D'ÂGE	Selon règlement de la FST
CATÉGORIE D'ARMES	A, D et E
POSITION	Selon les règles Rtsp de la FST en vigueur
SECURITÉ	Toutes les armes pourront être contrôlées. A l'intérieur du stand, elles devront se trouver en main des concurrents ou au râtelier, assurées, culasses ouvertes sans magasin et en aucun cas dans une valise ou dans un sac. Aucune arme ne sera autorisée à la cantine. Une amende pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles. Merci de votre compréhension et de votre collaboration à la sécurité.
ARMES- DERANGEMENTS	Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.
MUNITION	Elle est comprise dans le prix des passes et est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs (GP11 et GP90) Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
LIVRET DE TIR	Obligatoire au prix de Fr. 12.- Il est gratuit pour les J et les JJ.
PASSE SECTION	La passe section est obligatoire pour tous les participants.
FINANCE DE SECTION	Aucune pour les sections du GT4DC Fr. 40.- pour les sections « Hors Groupement » du (GT4DC)
PAIEMENT	Paiement sur le compte Banque Raiffeisen Sion et Région IBAN : CH72 8080 8003 6055 2770 5 Société de tir « La Cible Evolène » 1983 Evolène Afin d'éviter des malentendus, nous vous prions de vous munir d'une preuve de votre paiement et de votre licence.
PRIX DE GROUPE	100% de la finance d'inscription aux 50% des groupes classés dans chaque catégorie : A / D. 1er Prix : Fr. 100.- au minimum en espèces ou don en nature pour chaque catégorie. Minimum 5 groupes.
PRIX DE SECTION	Voir « Règlement du concours de section » dans ce plan de tir.

ROI DU TIR

Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie A
Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie D
Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie E

Minimum Fr. 100.- en espèce ou en nature pour chaque catégorie (minimum 15 participants par catégorie)

A l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **Dent Blanche** » + « **Répartition** » + **10% de la passe « Art-Groupe »**.
En cas d'égalité, appui par :
la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par la passe « **Dent Blanche** », puis la passe « Section » et enfin par l'âge : JJ, J, SV, V, E/S

1ère Dame catégorie A **1ère Dame catégorie D/E**

Prix en espèces ou en nature
A l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **Dent Blanche** » + « **Répartition** » + **10% de la passe « Art-Groupe »**.
En cas d'égalité, appui par :
la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par la passe « **Dent Blanche** », puis la passe « Section » et enfin par l'âge : JJ, J, SV, V, E/S

Roi du tir juniors A **Roi du tir juniors D/E**

Prix en espèces ou en nature
À l'addition des résultats des passes « **Section** » + « **Dent Blanche** »
Prix aux 3 premiers (min. 5 tireurs)

DISTINCTION

Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. S'il obtient 3 fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.- pour une distinction simple, et Fr. 12.- pour une distinction triple.

RÉPARTITION IMMEDIATE

Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteignent pas le 65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours de groupes.
Les distinctions (dans la mesure des stocks disponibles), les cartes-couronnes et les répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant la durée du tir.
Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.

RÉSULTATS

Les répartitions ultérieures seront adressées directement aux chefs de groupes et sections pour les sociétés Hors-Groupement ; pour les sociétés du GT4DC, elles seront distribuées avec les prix spéciaux lors de l'assemblée générale du GT4DC.

DISTRIBUTION DES PRIX

Lors de l'assemblée générale du GT4DC, sur convocation aux personnes concernées.

DISPOSITIONS FINALES

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. Les règles RTSp de la FST et du GT4DC seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir. Les réclamations éventuelles devront être présentées au plus tard 1 heure après la fin des tirs auprès du comité d'organisation.

RESTAURATION

Possibilité de restauration chaude (grillades et raclettes) ou froide tous les jours sur la place de tir

APPROBATION

Pour le comité d'organisation : Evolène, le 19.02.2024

Le responsable du plan de tir :



Métraiiller Jacques

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Métraiiller'.

Pour la FSVT :

Vionnaz, le 28.04.2024
Le chef des tirs libres



Jérôme Guérin